



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

# DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET** : Réduction 50% abonnés parking  
Garibaldi Octobre 2023

n° 142 2023 poli

Le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités  
Territoriales et notamment son article  
L.2122.22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25  
Mai 2020 portant délégation de pouvoirs au  
Maire,

**VU** la demande formulée par Monsieur le Maire  
de la Ville de Dole en vue de la réduction de  
50% appliquée aux abonnés du parking  
Garibaldi pour le mois de Octobre 2023, en  
raison de la neutralisation du parking Garibaldi  
lors des festivités du WGCP du 29 Septembre  
au 01 Octobre 2023.

## DECIDE :

La réduction de 50% pour les abonnés au parking Garibaldi pour la période du mois de Octobre 2023 en raison de la neutralisation du parking Garibaldi du 29 Septembre au 01 Octobre 2023 lors des festivités du Week-end Gourmand du Chat Perché.

Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du Contrôle de Légalité :

- Moyens généraux,
- Trésorerie du Grand Dole,
- Services Financiers,
- Police Municipale



Aperçu Signature

Signé électroniquement le  
Le 21 septembre 2023  
Pour le Maire de la ville de Dole  
par délégation,  
ELU REFÉRENT  
Stephane CHAMPANHET

Accusé de réception en préfecture, valeur juridique  
039-210901986-20230921-1422023POLI-AU  
Date de télétransmission : 21/09/2023  
Date de réception préfecture : 21/09/2023